

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-quatre, le deux avril à 19 heures,

le Conseil Municipal de la Commune de PUBLIER

dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Salle des Châtaigniers de Publier,
sous la présidence de Monsieur Jacques GRANDCHAMP, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : Vendredi 22 mars 2024

Nombre de Conseillers

en exercice : **29**

Présents : 19

Votants : 28

Présents : Jacques GRANDCHAMP - James WALKER - Christelle GAUDET - Éric GAYDON - Dominique GIRAUD - Pascal EYNARD-MACHET - Alexia LEROUYER - Georges BARTHE - Sylviane DENIAU - Marie-Claude GIRARDOZ - Françoise GROBEL - Philippe DECURNINGES - Bernadette GROBEL - Nelly DUFFOUR - Elisabeth GIGUELAY - Claude SIGWALT - Brigitte PERROT - Jean-Marc DAGAND - Noël DUVAND.

Absents Représentés : Gilles TOURNIER par Philippe DECURNINGES - Robert BARATAY par James WALKER - Claude ECHERNIER-MOTTET par Christelle GAUDET - Julien-Marc MEYNET par Dominique GIRAUD - Dominique COMANDONE par Bernadette GROBEL - Jérémy COULOMBEL par Alexia LEROUYER - Valérie RAPHOZ par Georges BARTHE - Jonathan DEBOUY par Éric GAYDON - Christophe MECHOUK par Brigitte PERROT

Absents : Valérie MERLE-DARCOURT-

Secrétaire de séance : Françoise GROBEL

Objet : Budget principal-Subvention exceptionnelle d'équilibre versée au budget annexe du port

Délibération n° DE2024_035

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2121-29, L2224-1 à L2224-2 et L2311-7,

Considérant que le fonctionnement du service public exige la réalisation d'investissements qui, en raison de leur importance et eu égard au nombre d'usagers du Port, ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs,

Considérant que le budget primitif 2024 du budget annexe Port requiert le versement par le budget principal d'une subvention exceptionnelle d'équilibre,

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2024 du budget principal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité

Le CONSEIL MUNICIPAL,

APPROUVE le versement, par le budget principal, d'une subvention exceptionnelle d'équilibre au budget annexe Port d'un montant de 18 570,97€,

PRECISE que les crédits sont inscrits au budget primitif 2024 du budget principal à l'article 65736221 « Subventions de fonctionnement aux budgets annexes et régies à caractère industriel et commercial non dotés de la personnalité morale ».

La secrétaire de séance,
Françoise GROBEL



Le Maire de Publier,
Jacques GRANDCHAMP



Acte certifié exécutoire le :

Télétransmis en Sous-Préfecture le :

Notifié ou publié le :